

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibé- ration	Qui ont pris part au vote
15	15	15	15

Séance du 30 avril

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril

Convocation
17/04/2026
Date d'affichage 17/04/2026

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne TRESCARTES, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : C. COUPLET – C. TAHALY – C. GUILLAUME A. VEDOVATI – M. REVEILLE – M. MOJAISKY – C. RATIVEAU – R. GUILLIN – C. BRONISEL – E. BARRE – M. FRERY – M. BOURDIGUEL – I. LEPRUN – A. BRONISEL
Secrétaire : A. BRONISEL

VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29, L2311-1 et suivants, L2331-3 ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu les lois de finances annuelles ;

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2026,

Vu les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux pour l'année 2026 comme suit :

- ☐ Taxe foncière (bâti) : 44.18
- ☐ Taxe foncière (non bâti) : 59.03
- ☐ Taxe d'habitation : 16.30

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de séance
A. BRONISEL

Le Maire
Evelyne TRESCARTES

